

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac

Correspondant : Service Juridique et des achats, 222, rue de l'Université , 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 47, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr, adresse internet : <http://www.quaibrantly.fr/fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Accord-cadre de travaux de courants faibles sur des équipements de sécurité et sûreté et leurs annexes

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 45113000
- Objets complémentaires : 09310000

Lieu d'exécution et de livraison : Musée du quai Branly - Jacques Chirac, 75007 Paris

Code NUTS : FR101

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre de participants à l'accord cadre envisagé : 3

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- L'accord-cadre a pour objet des travaux de courants faibles sur des équipements de sécurité et sûreté et leurs annexes.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'accord-cadre est à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum de sept cent mille (700 000) euros hors taxes, sur la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique notifiée au titulaire par courriel avec accusé de réception avec un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Cautionnement et garanties exigés : Le marché subséquent précisera si une retenue de garantie est exigée. Les titulaires de l'accord-cadre mentionneront expressément dans chaque marché subséquent, s'ils souhaitent bénéficier de l'avance prévue à l'article 110 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

L'accord-cadre est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la

banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans l'accord-cadre et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications professionnelles ; Adéquation capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains ; Adéquation capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix (50 %)
- Valeur technique - les sous-critères sont indiqués à l'article 5 du règlement de la consultation (45 %)
- Préoccupations environnementales et sociales (5 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2017-MQB-00119-AC-00-00

Renseignements complémentaires : L'accord-cadre ne comporte aucune option.

Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution de l'accord-cadre et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats devront obligatoirement visiter le site où seront exécutés les travaux à savoir au :

Musée du quai Branly - Jacques Chirac
222 rue de l'Université
75007 PARIS

Les candidats devront s'inscrire auprès du secrétariat de la DMTS (caf-dmts@quaibrantly.fr). Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site existant.

Critère n°1 : Prix (noté sur 50 points).

Critère n°2 : Valeur technique au regard du mémoire appréciée à l'aide du mémoire technique (noté sur 45 points) sous décomposée comme suit :

Sous-critère 1 : le profil et les compétences du chargé d'affaires dédié à l'exécution de l'accord-cadre (20 points de la note de la valeur technique) ;

Sous-critère 2 : les compétences et la pluridisciplinarité de l'équipe de chefs de chantiers, techniciens et ouvriers dédiés aux chantiers de l'accord-cadre (15 points de la note de la valeur technique).

Sous-critère 3 : la pertinence de la méthodologie de réalisation des prestations et des moyens d'intervention sur site (10 points de la note de la valeur technique)

La somme des notes des trois sous-critères constitue la note technique.

Critère 3 : Pertinence des préoccupations environnementales et sociales (noté sur 5 points)

La somme des notes du prix, de la note technique et des préoccupations environnementales et sociales constitue la note finale du candidat sur 100.

L'accord-cadre sera conclu avec les trois (3) candidats les mieux classés si le nombre de candidats le permet et si la note technique qui leur a été attribuée n'est pas inférieure à la moyenne, suite à l'analyse des offres et de la négociation.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse qu'il aura indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

Les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution de l'accord-cadre peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel

ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex-ante volontaire prévu à l'article 34-I du décret 2016-360 n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L551-15 du Code de justice administrative à compter de cette publication.

Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 juillet 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
Service Juridique et des achats , Musée du quai Branly-Jacques Chirac, 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 47, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date limite d'obtention : 06 septembre 2017 à 17 h 00

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 04, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 04, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>